



# Conseil d'administration

343<sup>e</sup> session, Genève, novembre 2021

Section institutionnelle

INS

**Date:** 10 novembre 2021

**Original:** anglais

Quatorzième question à l'ordre du jour

## Rapports du bureau du Conseil d'administration

Premier rapport: Finalisation des modalités applicables aux échanges en séance publique avec les candidats au poste de Directeur général et préparation des audiences et de l'élection devant se tenir pendant la 344<sup>e</sup> session (mars 2022)

1. À sa 341<sup>e</sup> session (mars 2021), le Conseil d'administration a approuvé le calendrier du processus qui conduira à la nomination du Directeur général, y compris l'appel à candidatures et la date limite pour la présentation de celles-ci, ainsi que la tenue des audiences des candidats et du scrutin en séance privée en mars 2022 <sup>1</sup>. À sa 342<sup>e</sup> session (juin 2021), le Conseil d'administration a décidé que, préalablement aux audiences, des échanges en séance publique avec les candidats devraient avoir lieu sous une forme virtuelle en janvier 2022, en tenant compte des discussions sur les modalités et les principes exposés dans le document qui lui était soumis pour examen <sup>2</sup>. En application de cette décision, le présent document développe les recommandations du bureau du Conseil d'administration concernant la date et le déroulement des échanges en séance publique.
2. Cinq candidatures ont été reçues avant l'expiration du délai fixé au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Il s'agit, dans l'ordre chronologique de réception, des candidatures de: M. Greg Vines

<sup>1</sup> GB.341/PV, paragr. 503.

<sup>2</sup> GB.342/PV, paragr. 83 et GB.342/INS/6.

(Australie), M. Gilbert Houngbo (Togo), M. Mthunzi Mdwaba (Afrique du Sud), M<sup>me</sup> Muriel Pénicaud (France) et M<sup>me</sup> Kang Kyung-wha (République de Corée). Le nom des candidats et des gouvernements des États Membres ou des membres du Conseil d'administration les ayant présentés sont publiés sur le [site Web public](#) de l'OIT.

3. Compte tenu du nombre de candidatures reçues, le bureau du Conseil d'administration propose d'organiser les échanges sur deux jours, les jeudi 20 et vendredi 21 janvier 2021, avec trois candidats entendus le premier jour et deux candidats le deuxième.
4. Afin que les mandants et le grand public puissent suivre les échanges malgré les différences de fuseaux horaires, il faudrait que ceux-ci se tiennent entre 12 h 00 et 16 h 30 (heure de l'Europe centrale), avec une pause de 10 minutes entre chaque candidat. Le bureau propose en outre de limiter la durée des échanges à 80 minutes par candidat, compte tenu de la nécessité de maintenir la distinction avec les audiences en séance privée et de veiller au respect du déroulement décrit ci-dessus.
5. Conformément au paragraphe 12 des [Règles applicables à la nomination du Directeur général du BIT](#), le bureau du Conseil d'administration a tiré au sort l'ordre dans lequel les candidats seront entendus. Sur cette base, il est proposé de procéder dans l'ordre suivant: M. Houngbo, M<sup>me</sup> Kang, M. Mdwaba, M. Vines et M<sup>me</sup> Pénicaud.
6. On trouvera en annexe un récapitulatif des principes et modalités convenus en juin ainsi que des propositions concernant les dates, les horaires, la durée et l'ordre des échanges figurant dans le présent document.
7. En ce qui concerne l'organisation des audiences et du scrutin en séance privée en mars 2022 pendant la 344<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, le bureau juge préférable de reporter l'examen de cette question au début de 2022, pour pouvoir mieux évaluer la possibilité d'organiser la 344<sup>e</sup> session entièrement en présentiel ou de garantir la présence à Genève d'au moins la totalité des membres votants pendant le scrutin, les audiences ou les deux. Les propositions du bureau pourraient être soumises pour approbation bien avant l'ouverture de la 344<sup>e</sup> session, après consultation du Groupe de sélection tripartite.

## ► **Projet de décision**

---

8. **Le Conseil d'administration, sur la recommandation de son bureau:**
  - a) **décide que les échanges avec les candidats prévus les 20 et 21 janvier 2022 seront organisés conformément aux modalités figurant dans l'annexe du document GB.343/INS/14/1;**
  - b) **prie son bureau de préparer et soumettre pour décision par correspondance, au début de février 2022, la procédure et les modalités pratiques applicables aux audiences et à l'élection du Directeur général devant se tenir pendant la 344<sup>e</sup> session (mars 2022) du Conseil d'administration.**

## ▶ Annexe

### Échanges avec les candidats au poste de Directeur général

#### Nature des échanges et public

1. Les échanges avec chaque candidat, en plus des audiences en séance privée prévues par les Règles applicables à la nomination du Directeur général, sont l'occasion de faire connaître la vision et le profil de chaque candidat à un public plus large que les seuls membres du Conseil d'administration qui participent à l'élection. Ces échanges sont introduits à titre expérimental avant d'envisager leur codification dans les règles applicables.
2. La participation aux échanges avec les candidats est ouverte aux gouvernements de tous les États Membres ainsi qu'aux mandants employeurs et travailleurs de tous les pays, qui seront invités par l'intermédiaire des secrétariats des groupes. Les échanges seront en outre diffusés par Internet afin que les acteurs de la société civile et le grand public puissent les suivre.

#### Durée et modalités des échanges

3. Les échanges seront organisés sous l'égide de la Présidente du Conseil d'administration, et chaque candidat disposera de 80 minutes au plus. Un service d'interprétation sera disponible dans les sept langues de travail de l'OIT (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).
4. Les candidats et les trois groupes de mandants auront des chances égales de participation. Les échanges seront à cette fin organisés d'une manière bien structurée et équilibrée, évitant dans la mesure du possible les doublons avec les audiences formelles qui se tiendront en mars 2022.
5. À des fins d'équité, tous les candidats devront participer en personne, au siège de l'OIT, depuis la salle où la Présidente du Conseil d'administration conduira les échanges.
6. Pour offrir des chances égales de participation à tous les mandants, les échanges auront lieu en ligne. Pour assurer une répartition équitable du temps entre les trois groupes et, au sein du groupe gouvernemental, entre les quatre groupes régionaux, et maintenir une approche cohérente avec l'ensemble des candidats, il est proposé d'organiser les échanges en trois temps:
  - Chaque candidat fera un exposé de 5 minutes qui complétera la déclaration énonçant sa vision, jointe à sa candidature.
  - Le candidat se verra poser 16 questions: 4 par les mandants employeurs, 4 par les mandants travailleurs et 8 par les gouvernements (2 par région géographique). Chaque question devra être formulée en 1 minute, et le candidat n'aura pas plus de 3 minutes pour y répondre.
  - Le candidat formulera ses remarques finales pendant le temps restant avant l'expiration des 80 minutes.
7. Sauf décision contraire de la part d'un groupe, le secrétaire ou le coordinateur de chaque groupe sera invité à communiquer au Bureau, au plus tard la veille de chacun des échanges, le nom de tous les représentants appartenant au groupe qui souhaitent poser une question aux candidats. Pour chacun des échanges, ces noms seront placés dans six

récipients (un pour les employeurs, un pour les travailleurs et un pour chaque groupe régional). Les noms des représentants qui seront invités à poser leur question au candidat seront tirés au sort dans chaque récipient par la Présidente du Conseil d'administration.

8. Tous les représentants souhaitant poser des questions devront en préparer plusieurs, afin d'éviter que des questions similaires ne soient posées au même candidat. Ils auront également la possibilité de passer leur tour, auquel cas la Présidente tirera au sort un autre nom du même récipient.
9. La Présidente désignera le groupe qui posera la première question à chaque candidat. Elle invitera ensuite les groupes à poser leurs questions à tour de rôle, chaque question d'un groupe régional étant suivie d'une question d'un groupe de partenaires sociaux.

#### Date et horaires des échanges

10. Les échanges auront lieu les 20 et 21 janvier 2022 aux horaires et dans l'ordre suivants:

##### Jeudi 20 janvier

<b>12 h 00 – 13 h 20</b>	M. Gilbert Houngbo (Togo)
<b>13 h 30 – 14 h 50</b>	M <sup>me</sup> Kang Kyung-wha (République de Corée)
<b>15 h 00 – 16 h 20</b>	M. Mthunzi Mdwaba (Afrique du Sud)

##### Vendredi 21 janvier

<b>12 h 30 – 13 h 50</b>	M. Greg Vines (Australie)
<b>14 h 00 – 15 h 20</b>	M <sup>me</sup> Muriel Pénicaud (France)